

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 mai 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

---

#### **CE-2013-651-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2013-652-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2013-653-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 MAI 2013**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 22 mai 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2013-654-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 15 avril 2013 ;
  - de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 16 avril et du 10 mai 2013.
- 

#### **CE-2013-655-DEC SOUMISSION / FAUCHAGE DU PHRAGMITE DANS LE RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Ressources naturelles concernant le contrôle du roseau commun (phragmite) où le ministère s'engage à verser un montant de 50 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le fauchage du phragmite dans le Ruisseau de Feu (SA13-9054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1<sup>er</sup> mai 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 mai 2013 à 11 h 04, à savoir :

Sylva Croissance inc.	67 585,26\$ t.t.c.
Coopérative de Solidarité Écogepro	130 864,55\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Les Entreprises N. Théoret inc.	183 592,08\$ t.t.c.
P.N.G. Projets d'Aménagements inc.	185 546,66\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 27 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sylva Croissance inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 avril 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SYLVA CROISSANCE INC.**, datée du 21 mai 2013, pour le fauchage du phragmite dans le Ruisseau de Feu, le tout pour un montant de 58 782,57\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0217 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-656-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / GROUPE  
IMMOBILIER GRILLI / ALTA VISTA / PHASE 1-B / RUE  
MARIE-GÉRIN-LAJOIE, À L'EST DE LA RUE  
MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU le dépôt, par Carole Tétreault, en date du 9 mai 2013, pour le développement du projet de la phase 1-B, rue Marie-Gérin-Lajoie à l'est de la rue Marcel-De La Sablonnière;

ATTENDU l'analyse du projet par le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU que les membres du CCDM recommandent, en date du 23 mai 2013, le projet de développement de la phase 1-B-1 d'Urbanova (Altavista), sous la référence D10-1333 ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1151-DEC adoptée le 12 septembre 2012 acceptant le projet de développement de la phase 1A d'Altavista dans Urbanova ;

ATTENDU QUE selon les analyses du concept de l'ensemble de la phase 1 d'Alta Vista, le projet de développement incluait 25 maisons unifamiliales et 160 logements en multifamiliale, pour une valeur totale de 38 250 000\$ ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'Urbanova, la Direction du génie et des projets spéciaux a été interpellée par le CCDM à faire des vérifications qui s'imposent sur les augmentations de logements du plan directeur d'Urbanova;

ATTENDU QUE la répartition des usages est conforme à la réglementation de zonage;

ATTENDU le certificat d'autorisation numéro 7311-14-01-63240-SO du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 21 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé une estimation des infrastructures souterraines et du pavage;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a déposé une estimation des aménagements paysagers dans les emprises de la Ville et en interface avec le milieu humide;

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances a préparé une estimation de taxes;

ATTENDU QUE le promoteur accepte la gestion des déchets par des conteneurs semi-souterrains selon les critères et la localisation de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, d'accepter le projet déposé par Carole Tétreault, en date du 9 mai 2013, pour le développement du projet de la phase 1-B, rue Marie-Gérin-Lajoie à l'est de la rue Marcel-De La Sablonnière, selon les documents suivants:

- demande du promoteur;
- plan et estimations;
- résumé exécutif;
- analyse de taxation;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec *le promoteur du projet de développement* phase 1-B, rue Marie-Gérin-Lajoie à l'Est de la rue Marcel-De La Sablonnière.

Que ledit projet de développement du projet de la phase 1-B, rue Marie-Gérin-Lajoie à l'est de la rue Marcel-De La Sablonnière, numéro D10-1333, soit accepté selon les conditions suivantes:

- Que le promoteur et la Direction du génie et projets spéciaux soient autorisés à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus, et ce en conformité aux orientations d'Urbanova;
- Que la Direction du greffe et affaires juridiques procède à la confection du protocole d'entente relatif au projet;
- Que la Direction de l'administration et des finances, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, soit mandatée à préparer un règlement d'emprunt pour les travaux d'aménagement paysagers;
- Que la superficie nécessaire pour fins de parc provienne de la banque de parc créée dans les phases antérieures ainsi que de la cession du lot 5 186 239 du cadastre du Québec et que la partie résiduelle, représentant la compensation pour les zones humides, soit cédée par le promoteur sans soulte à la ville ;
- Que le promoteur verse sa contribution au fonds de l'arbre lors de la signature du protocole d'entente pour le projet au montant de 99 209\$, en vertu du plan de l'arpenteur-géomètre M. Leblanc Croteau, et déposé sous le numéro 3938 de ses minutes ;
- Que le promoteur devra veiller auprès de ses constructeurs, que tout le camionnage relatif à la construction d'infrastructures ou de bâtiments transige par la rue Marcel-De La Sablonnière, en direction nord, vers le boulevard de la Pinière jusqu'à ce que le boulevard Pierre-Dansereau et Urbanova soit construit et utilisable. Lorsque la construction de ces deux (2) axes majeurs sera terminée, la circulation des camions devra s'exécuter en direction nord vers le boulevard de la Pinière. L'objectif est d'éviter le camionnage sur la côte de Terrebonne;

- Que la distribution des services d'électricité et de télécommunication soit souterraine et que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à participer à la confection des plans et devis pour les réseaux câblés;
- Que le service des communications de la Direction générale soit mandaté à participer à la préparation d'un plan de communication visant l'acceptabilité sociale du projet;
- Que le promoteur fera installer vingt (20) conteneurs semi-souterrains, répartis en dix (10) sites, en conformité avec le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Ces sites desserviront l'ensemble des logements de la phase 1-B d'Alta Vista et devront prévoir un espace pour tout autre type de collecte;
- Que le promoteur assumera les frais d'acquisition, d'installation des conteneurs semi-souterrains et des aménagements paysagers autour des sites de conteneurs semi-souterrains;
- Que la Ville de Terrebonne assumera les frais de collecte des matières résiduelles;
- Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement de la Ville de Terrebonne;
- Que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises soit, au municipal ou tout autre palier gouvernemental.

---

**CE-2013-657-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / MOBILIER / 748, RUE SAINT-PIERRE**

ATTENDU QUE le 12 juillet 2010 le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment situé au 748, rue Saint-Pierre ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour l'acquisition du mobilier du 748, rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'acquisition du mobilier du 748, rue Saint-Pierre*** ».

---

**CE-2013-658-DEC      EMPLACEMENT / STRUCTURES D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 174-04-2013 adopté le 8 avril 2013 acceptant la soumission de la compagnie Les Enseignes Perfection pour la fabrication et l'installation de cinq (5) structures d'affichage électronique ;

ATTENDU QUE cinq (5) emplacements ont été déterminés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications, que le Comité exécutif approuve la structure ainsi que les cinq (5) emplacements choisis sur le territoire de la Ville de Terrebonne pour leur installation, à savoir :

- 1) Grande Allée / montée Masson
  - 2) montée des Pionniers / boulevard Marcel-Therrien
  - 3) boulevard des Seigneurs / boulevard Moody
  - 4) Rang Saint-François / route 335
  - 5) boulevard Laurier / montée Major
-

**CE-2013-659-DEC FÊTE DE QUARTIER / PARC FRONTENAC /  
OPÉRATION ENFANT SOLEIL / 9 JUIN 2013**

ATTENDU la demande de la conseillère du quartier numéro 8, Mme Marie-Josée Beaupré, pour tenir une fête de quartier dans le parc Frontenac au profit d'Opération Enfant Soleil, le dimanche 9 juin prochain, de 10 h à 16 h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications, d'autoriser la tenue d'une fête de quartier dans le parc Frontenac le dimanche 9 juin prochain, de 10h à 16h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

Aucune vente ou service de boissons alcoolisées sur place. La vente ou le service de produits comestibles sur le lieu d'activité est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Tous les profits de la vente seront remis à Opération Enfant Soleil.

**2) Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

**3) Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2013-660-DEC AUTORISATION / INSTALLATION DE ROULOTTES  
TEMPORAIRES / COLLÈGE DES MOULINS ET  
GARDERIE LES PETITS MOULINS**

ATTENDU QUE le Collège des Moulins doit maintenir ses opérations durant la durée des travaux d'agrandissement qui se termineront vers le 31 mai 2014 ;

ATTENDU le besoin pour le Collège des Moulins d'utiliser des roulottes temporaires pour maintenir les opérations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'autoriser l'installation de roulottes temporaires dès le début de la construction à être installées à côté du chantier, dans le cadre de travaux d'agrandissement du Collège des Moulins et/ou de la garderie Les Petits Moulins situé au 3035, boulevard de la Pinière, et ce, durant les quelques mois que dureront les travaux, soit au plus tard le 31 mai 2014.

---

**CE-2013-661-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE  
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 069 144,71\$ préparée le 23 mai 2013 ;

- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 15 421,34\$ préparée le 13 mai 2013.

---

**CE-2013-662-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 240 462,16\$ préparée le 22 mai 2013.

---

**CE-2013-663-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 514-1 /  
PROLONGEMENT DU BOULEVARD CARMEL ET DE  
L'AVENUE URBANOVA**

ATTENDU QUE le 26 mars 2012, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 514 décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement des utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau et prévoyant un emprunt au montant de 13 082 000\$

ATTENDU QU'un rapport descriptif des travaux dans le secteur de l'émissaire pluvial Ouest projet Urbanova préparé par la Direction du génie et projets spéciaux recommande l'amendement du règlement 514 afin de modifier la répartition des coûts des travaux, d'inclure une contribution du promoteur de 364 928,34\$ au règlement pour des conduites d'aqueduc et d'égout, de rembourser une quote-part au promoteur pour le surdimensionnement d'une conduite, de revoir les bassins de taxation, de réviser l'estimation des coûts de travaux selon une nouvelle répartition ;

ATTENDU QUE ce rapport relate les contraintes techniques de la construction de l'émissaire pluvial dans la rue Marcel-De La Sablonnière : manque d'espace disponible dans la servitude de la 20<sup>e</sup> Avenue, l'ajout de réseaux souterrains supplémentaires à même le projet promoteur et du croisement entre les réseaux existants et proposés;

ATTENDU QUE ledit rapport recommande l'alternative d'obliger le promoteur à surdimensionner une conduite pluviale entre l'avenue Pierre-Dansereau et la limite de l'emprise de la rue Marcel-De La Sablonnière;

ATTENDUE QUE cette suggestion nécessite un remboursement au promoteur qui n'était pas prévu à l'objet du règlement 514 et que ce remboursement est lié au surdimensionnement de la conduite pluviale;

ATTENDU QU'une note technique expliquant la hausse des coûts de travaux préparée par la Direction du génie et projets spéciaux recommande que le montant d'emprunt requis doit être augmenté de 398 000\$, selon l'estimation préparée par la Direction du génie et projets spéciaux afin de le porter à 13 480 000\$;

ATTENDU QUE suite à une révision de la répartition des coûts des travaux, une partie des travaux de construction de la rue Marcel-De La Sablonnière doivent être répartis aux immeubles des nouvelles annexes C, D et E qui en seront bénéficiaires;

ATTENDU QUE les lots et parties de lots correspondant au corridor de biodiversité ont été inclus au plan de taxation annexe B du règlement 514 et ne sont pas bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC recommande un terme de l'emprunt de vingt-cinq (25) ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 514-1 amendant le règlement numéro 514 afin de modifier la répartition des coûts des travaux, rembourser une quote-part au promoteur pour le surdimensionnement d'une conduite (montant maximum de 491 047,03\$ + 25% frais incidents), de modifier l'annexe B pour le retrait de lots et de parties de lots correspondants au corridor de biodiversité qui ne sont pas desservies par les travaux, d'ajouter les annexes C, D et E, d'inclure une contribution du promoteur au règlement de 364 928\$ pour des conduites d'aqueduc et d'égout, d'augmenter le montant de l'emprunt de 398 000\$ afin de porter le total de celui-ci à 13 480 000\$ et modifier également le terme de l'emprunt de quinze (15) ans à vingt-cinq (25) ans.

---

**CE-2013-664-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 569 /  
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE  
L'INTERSECTION DE LA ROUTE 337 (CHEMIN  
GASCON) ET DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU QU'en mars 2011 des commerces se sont implantés au 2350, chemin Gascon, à l'intersection du boulevard de la Pinière et comportent deux (2) accès véhiculaires : un sur le chemin Gascon et un sur le boulevard de la Pinière occasionnant de nombreux conflits véhiculaires vis-à-vis les accès ;

ATTENDU QUE l'étude de circulation, datée du 12 juin 2012, déposée par la firme Cima+ recommande des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 337 (chemin Gascon) et du boulevard de la Pinière ;

ATTENDU QUE l'îlot existant situé sur la route 337 (chemin Gascon) à l'intersection du boulevard de la Pinière, suite à cette étude de circulation, doit être réaménagé et qu'un trottoir est requis sur le boulevard de la Pinière, de la route 337 (chemin Gascon) jusqu'à la rue Jeanne-Mance ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-400-DEC autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de prolongement du terre-plein central sur le chemin Gascon, à l'intersection du boulevard de la Pinière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (569) décrétant un emprunt au montant de 288 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 337 (chemin Gascon) et du boulevard de la Pinière.

---

**CE-2013-665-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 570 /  
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE GAINAGE  
DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES**

ATTENDU les ententes Canada – Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-99-DEC créant un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-611-REC recommandant au Conseil l'approbation des priorités de travaux dans le cadre

du plan stratégique 2010-2013 et que ces priorités sont indiquées dans le tableau 2 et sur les listes des travaux de priorités 3 et 4 ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique 2010-2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 3 mentionnés à la résolution du Conseil, le tout dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (570) décrétant un emprunt au montant de 2 135 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans pour des travaux de gainage des conduites d'aqueduc sur une partie des rues Maurice-Ouimet, du Saguenay, des Orchidées, Poulin, du rang Charles-Aubert et du chemin Saint-Charles et de renouvellement de conduites d'aqueduc (priorité 3) sur une partie des rues des Blés-d'Or et McKenzie.

---

**CE-2013-666-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 571 /  
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES  
D'ÉGOUT SANITAIRE DANS DIVERSES RUES /  
PROGRAMME TECQ II / PRIORITÉ 3**

ATTENDU les ententes Canada – Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-99-DEC créant un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-611-REC recommandant au Conseil l'approbation des priorités de travaux dans le cadre du plan stratégique 2010-2013 et que ces priorités sont indiquées dans le tableau 2 et sur les listes des travaux de priorités 3 et 4 ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique 2010-2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 3 mentionnés à la résolution du Conseil, le tout dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (571) décrétant un emprunt au montant de 225 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans pour de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur une partie des rues Émile-Roy, montée Masson, rues Jaymar, Saint-Antoine, des Fleurs, Samson, de Bourg-Royal, boulevard des Seigneurs, rue Brière, 1<sup>ère</sup> Avenue, rue d'Angora, 2<sup>e</sup> Avenue, boulevard de Terrebonnes, rues Rochons, John-F.-Kennedy, de la Soméca, Pierre-Laporte, de Gaspé, chemin des Anglais, rues Maurice-Ouimet, de l'Estran, boulevard de Hauteville et la rue Claude.

---

**CE-2013-667-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 577 / TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES /  
PROGRAMME TECQ II / PRIORITÉ 4**

ATTENDU les ententes Canada – Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-99-DEC créant un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-611-REC recommandant au Conseil l'approbation des priorités de travaux dans le cadre du plan stratégique 2010-2013 et que ces priorités sont indiquées dans le tableau 2 et sur les listes des travaux de priorités 3 et 4 ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique 2010-2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 4 mentionnés à la résolution du Conseil, le tout dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (577) décrétant un emprunt au montant de 1 817 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans pour des travaux de réfection de chaussée sur une partie des rues de l'Amarante, des Ardennes, Arzélie, Claire, Robert, Daniel, de Gaspé, Maisonneuve, Samuel-De Champlain, Isabelle, Jason, Marcel, Maurice, Oscar, des Pinsons, Quinn, Sébastien, Sylvianne, place Verreau, rang Charles-Aubert et chemin Sainte-Claire.

---

**CE-2013-668-DEC      EMBAUICHE / CHEF DE SERVICE PLANIFICATION  
URBAINE ET ARCHITECTURE / DIRECTION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service planification urbaine et architecture à la Direction de l'aménagement du territoire suite au départ de Mme Anouk Poulin ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Maxime Lemieux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer M. Maxime Lemieux à titre de chef de service planification urbaine et architecture à la Direction de l'aménagement du territoire, à compter du 25 juin 2013, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Que le salaire de M. Lemieux soit fixé à l'échelon 6 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2013-669-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / LOGICIEL DE GESTION DES  
CANDIDATURES**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative pour l'obtention d'un logiciel de gestion des candidatures permettant d'avoir une gestion informatisée de l'ensemble du processus de recrutement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif autorise la Direction des ressources humaines à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, pour « ***l'obtention d'un logiciel de gestion des candidatures*** ».

---

**CE-2013-670-REC      LETTRE D'ENTENTE 2013-02 / FRATERNITÉ DES  
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /  
MUTATION**

ATTENDU la demande de M. Denis Bergeron, sergent-détective, actuellement absent du travail, de retourner dans des fonctions de patrouilleur au moment de son retour au travail prévu pour le 8 mai 2013 ;

ATTENDU QUE M. Robert Couture était assigné à l'escouade régionale mixte drogue Laval et couronne nord selon les modalités prévues à la lettre d'entente 2009-05 pour la période du 17 novembre 2008 au 31 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le paragraphe 9 de ladite lettre d'entente prévoyait qu'au retour à ses fonctions, l'enquêteur désigné (M. Robert Couture), réintégrerait son poste et que le dernier policier à avoir été nommé enquêteur serait retourné à son ancienne fonction ;

ATTENDU QUE M. Marc-André Tremblay est le dernier policier à avoir été promu à la fonction de sergent-détective (autrefois enquêteur) ;

ATTENDU QUE depuis le 31 mars 2013 M. Marc-André Tremblay a repris sa fonction de patrouilleur mais est assigné à la fonction de sergent-détective en remplacement de M. Denis Bergeron ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2013-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2013-02 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant la mutation de M. Denis Bergeron et la promotion de M. Marc-André Tremblay.

---

**CE-2013-671-DEC      PAIEMENT / FACTURES / LOCATION DE PANNEAUX  
/ INTERDICTION D'ARROSAGE / VILLE DE  
REPENTIGNY**

ATTENDU QUE le 13 juillet 2012 la Ville de Repentigny demandait l'interdiction d'arrosage dans le secteur est de Terrebonne ;

ATTENDU la situation d'urgence et la période prolongée par une sécheresse ;

ATTENDU QUE le moyen le plus approprié d'avertir la population d'un quartier fut la location de panneaux à messages variables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le paiement de la facture numéro 10698 de la compagnie Signa+ au montant de 26 306,28\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0392 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-672-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
LOCATION D'UNE CAMIONNETTE FORD F-150 –  
2013 / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'une camionnette Ford F-150 2013 en remplacement d'une camionnette Ford F-150 2009 considérant que la fin du bail arrive à échéance le 30 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de

l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La location d'une camionnette Ford F-150 2013 pour la Direction générale** ».

---

**CE-2013-673-DEC SOUMISSION / PROLONGEMENT DE LA RUE FERNAND-POITRAS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour des travaux de prolongement de la rue Fernand-Poitras, incluant la pose d'un puisard, fondation de rue et asphaltage;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Les Asphaltes J. Dumont inc.	18 396,00\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	21 370,69\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 mai 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Asphaltes J. Dumont inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 28 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.**, datée du 22 avril 2013, pour des travaux de prolongement de la rue Fernand-Poitras, incluant la pose d'un puisard, fondation de rue et asphaltage, le tout pour un montant de 16 000\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve infrastructures. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0178 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0179 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 17 596\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-305 (affectation réserve pour infrastructures) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-323 (travaux rue Fernand-Poitras) soit accepté.

---

**CE-2013-674-DEC SOUMISSION / PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES – VOLET MUNICIPAL – BUTTES LE LONG DE LA ROUTE 335**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour la plantation d'arbres – volet municipal - sur les buttes le long de la route 335 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Sylva Croissance inc.	9 931,25\$ t.t.c.
Éco-Gespro.	22 053,64\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 mai 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sylva Croissance inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 28 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SYLVA CROISSANCE INC.** pour la plantation d'arbres – volet municipal – sur les buttes le long de la route 335, le tout pour un montant de 8 637,75\$ (taxes en sus) à être financé à même le fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0191 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0192 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 9 500\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres – fonds de l'arbre) soit accepté.

---

**CE-2013-675-DEC      SOUMISSION / RÉPARATION ET REMPLACEMENT  
DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réparation et le remplacement de glissières de sécurité (SA13-9030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 avril 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mai 2013 à 11 h 05, à savoir :

9065-5267 Québec inc. (Renoflex)	37 085,88\$ t.t.c.
2957-4928 Québec inc. (Les Clôtures Spécialisées inc.)	38 932,83\$ t.t.c.
Les Glissières Desbiens inc.	47 689,33\$ t.t.c.
Le Groupe Nepveu inc.	84 736,58\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9065-5267 Québec inc. (Renoflex) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9065-5267 Québec inc. (Renoflex) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 28 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9065-5267 QUÉBEC INC. (RENOFLEX)**, datée du 26 avril 2013, pour la réparation et le remplacement de glissières de sécurité, le tout pour un montant de 32 255,60\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0182 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-676-DEC      SOUMISSION / SCHELLEMENT DE FISSURES DES  
REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le scellement de fissures des revêtements de chaussée en enrobé bitumineux pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 avril 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mai 2013 à 11 h 08, à savoir :

Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	27 504,32\$ t.t.c.
Cimota inc.	27 938,93\$ t.t.c.
Environnement Routier NRJ inc.	28 145,88\$ t.t.c.
Scellement de Fissures d'Asphalte inc.	31 043,25\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Scellements J.F. inc.	39 114,50\$ t.t.c.
Construction DJL inc.	42 218,82\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.**, datée du 6 mai 2013, pour le scellement de fissures des revêtements de chaussée en enrobé bitumineux pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 23 922\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0181 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

## **CE-2013-677-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la plantation d'arbres (SA13-9048) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 avril 2013 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 avril 2013 à 11 h 03, à savoir :

R.C. Paysagiste	27 951,57\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	29 077,18\$ t.t.c.
Les Entreprises Pro-Vac inc.	30 542,33\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
9043-2089 Québec inc. (Groupe D.R.M. inc.)	30 758,11\$ t.t.c.
Terrassement Limoges & Fils	37 716,14\$ t.t.c.
Les Paysagements Lumi-Vert inc.	42 011,87\$ t.t.c.
Les Fermes Michel Bastien inc.	42 529,25\$ t.t.c.
Construction Di Paolo inc.	51 416,82\$ t.t.c.
Équipe Xcavateck inc.	53 047,16\$ t.t.c.
Service des Espaces Verts (GreenLawn ltd)	109 893,11\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 mai 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **160676 CANADA INC. (PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR.)**, datée du 30 avril 2013, pour la fourniture et la plantation d'arbres, le tout pour un montant de 25 290\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0172 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0173 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 27 813\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

---

**CE-2013-678-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE / MONTÉE GAGNON ET LA RUE MARIE-JOSÉE**

ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc et de pavage sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1057-DEC mandatant la firme Roche ltée pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'aqueduc et de pavage sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux d'aqueduc et de pavage sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 444 et 556.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2013-679-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, BORDURES, TROTTOIRS ET D'UNE PISTE CYCLABLE, DE REVÊTEMENT BITUMINEUX ET ÉCLAIRAGE / BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires pour desservir les terrains développés par le promoteur « Sobey's » conformément au projet déposé au CCDM ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 394-08-2011 mandatant la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux, la préparation d'un rapport géotechnique et le contrôle des matériaux pour les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de pose de bordures, de trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage sur le boulevard de la Pinière;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les « **Travaux d'installation de conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de pose de bordures, trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage sur le boulevard de la Pinière** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 466.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2013-680-DEC      OFFRE DE SERVICES / ESQUISSE PRÉLIMINAIRE /  
PROJET D'IMPLANTATION ET DE CONSTRUCTION  
DU 3630, RUE ÉMILE-ROY**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme UN architecture inc., datée du 13 mai 2013, pour la préparation d'une esquisse préliminaire du projet d'implantation et de construction d'un bâtiment au 3630, rue Émile-Roy (Chevaliers de Colomb), le tout pour un montant n'excédant pas 14 700\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0216 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-681-DEC      AUTORISATION / DÉPLOIEMENT D'UNE FLOTTE  
D'APPAREILS PORTATIFS / AMÉLIORATION DES  
SERVICES DIRECTS SUR LE TERRAIN**

ATTENDU l'acceptation de la fiche de projet de nouvelle initiative numéro NI-AMÉ2012-2 pour le déploiement d'une flotte d'appareils portatifs pour améliorer les services directs sur le terrain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour amorcer le processus;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise lesdites directions à procéder à un appel d'offres sur invitation pour :

- **« l'acquisition de cinq (5) tablettes de marque Lenovo Thinkpad Tablet 2 ;**
- **l'acquisition et l'installation des équipements pour le fonctionnement sécuritaire dans les véhicules de la Direction de l'aménagement du territoire ;**
- **la virtualisation des applications de base**
- **l'acquisition des licences des logiciels permettant le lien sécurisé avec les serveurs centraux (VMWare View et clés RSA) ;**
- **l'acquisition des liens cellulaires requis (LTE Data de Rogers sans fil selon l'entente du CSPQ) » ;**

---

**CE-2013-682-DEC      ORIENTATION MUNICIPALE / SERVICES DE GARDE  
EN INSTALLATION / MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016. Pour Terrebonne, cette première phase représente la création de 831 places (485 en places CPE et 345 places en garderies) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-121-DEC, datée du 8 février 2012, qui précise notamment que : « *la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins* » ;

ATTENDU le second appel de projets du ministère de la Famille en novembre 2012 portant la création de nouvelles places en service de garde subventionné au Québec à 28 000 avec un horizon de réalisation 2014-2016. Pour Terrebonne, cette seconde phase représente la création de 612 nouvelles places (521 places en CPE et 91 places en garderies), pour un total de 1 443 places (1 006 places en CPE et 436 places en garderies) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-405-DEC, datée du 3 avril 2013, qui précise notamment que : « *les terrains municipaux destinés à des Centres de la petite enfance soient cédés en emphytéose* » ;

ATTENDU la mise à jour des statistiques qui démontrent notamment que les besoins réels en service de garde reconnu à Terrebonne sont très importants et répartis uniformément, à l'exception du secteur La Plaine où les besoins sont deux fois plus importants ;

ATTENDU la rareté des emplacements pouvant accueillir ce type d'installation.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le ministère de la Famille soit informé que la Ville de Terrebonne appuie et soutient les projets de CPE et de garderies lesquels sont avant tout considérés comme des milieux de vie pour les enfants.

Que le ministère de la Famille soit informé que, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, si les CPE et garderies se conforment aux objectifs généraux d'implantation reconnus par la Ville, ils pourraient être autorisés sur le territoire.

Que le ministère de la Famille soit informé que la Ville de Terrebonne réitère la position prise le 8 février 2012 à l'effet que la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins.

Que le ministère de la Famille soit informé que l'implantation de services de garde en installation subventionnée est préconisée dans les secteurs où les besoins sont réels et actuels. De plus, dans un exercice de planification d'ensemble, dans la mesure du possible, il est souhaité que le potentiel des bâtiments existants dédiés à la garde d'enfants soit maximisé préalablement à de nouvelles implantations.

Que la présente résolution soit acheminée au ministère de la Famille ainsi qu'elle soit disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2013-683-DEC      ACQUISITION / LOT 3 688 458 / GESTION ROBERT  
PILON INC. / STATIONNEMENT PUBLIC / RUE  
FRANÇOIS-CORBEIL**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot numéro 3 688 458 du cadastre du Québec appartenant à la société Gestion Robert Pilon inc. d'une superficie de 637,5 m<sup>2</sup>, pour un prix de 110\$/m<sup>2</sup> pour un prix total de 70 125\$, le tout conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que la promesse de vente présentée par la société Gestion Robert Pilon inc., datée du 8 avril 2013, soit et est acceptée.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

---

**CE-2013-684-REC      ACQUISITION / LOT 3 688 459 / LE GROUPE  
PRESTIGE MRN INC. / STATIONNEMENT PUBLIC /  
RUE FRANÇOIS-CORBEIL**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot numéro 3 688 459 du cadastre du Québec appartenant à la société Le Groupe Prestige MRN inc. d'une superficie de 1 062,3 m<sup>2</sup>, pour un prix de 165\$/m<sup>2</sup> pour un prix total de 175 000\$, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 575. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que le Conseil accepte la promesse de vente présentée par la société Le Groupe Prestige MRN inc., datée du 16 mai 2013, avec les conditions suivantes :

- que la condition du 7<sup>e</sup> logement soit entérinée par un P.I.I.A. (présentée au C.C.U. et au Conseil municipal) en présentant un dossier complet ;
- que les aménagements des cases de stationnement sur le lot 3 688 460 du cadastre du Québec soient également approuvés par un P.I.I.A selon la même procédure ;

Que le Conseil mandate Me Pierre Dagenais, notaire, afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

---

**CE-2013-685-DEC      VENTE / LOT 5 299 846 / M. PIERRE CORBEIL**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne le lot 5 299 846 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,5 m<sup>2</sup>, au prix de 400\$/m<sup>2</sup> (taxes en sus), à M. Pierre Corbeil ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Ledit lot est plus amplement démontré au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 24465 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par M. Pierre Corbeil, datée du 8 avril 2013, soit et est acceptée à l'exception des notifications inscrites à l'article 8.

Que Me Michel Parent, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

---

**CE-2013-686-DEC      VENTE / LOT 5 035 628 / SDLP TERREBONNE LTD**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne le lot 5 035 628 du cadastre du Québec, d'une superficie de 311,1 m<sup>2</sup>, au prix de 90\$/m<sup>2</sup>, à la société SDLP Terrebonne limited ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le

numéro 4081 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par la société SDLP Terrebonne limited, datée du 14 mai 2013, soit et est acceptée.

---

**CE-2013-687-DEC      MARCHÉ DE NOËL / SUBVENTION 2013 / ACTION ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 667-12-2012 autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Action Événements dans le cadre du financement du Marché de Noël;

ATTENDU QUE les engagements de l'organisme en lien avec le protocole d'entente ont été acquittés pour l'ensemble des obligations;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le versement de la subvention de 25 000\$ à l'organisme Action Événements tel que prévu au protocole d'entente. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0215 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-688-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / MISE À TERRE DES ÉQUIPEMENTS SITUÉS DANS L'EMPRISE DE LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC / PARC VAILLANT**

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a obtenu le mandat pour la réalisation des plans et devis pour la mise à terre des équipements situés dans l'emprise de la société Hydro-Québec au parc Vaillant dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012, et ce, suite à la demande de la société Hydro-Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux de mise à terre des équipements situés dans l'emprise de la société d'Hydro-Québec au parc Vaillant.** ».

---

**CE-2013-689-DEC      SOUMISSION / CONTRAT DE SOUTIEN DE SUPPORT POUR LICENCES NOVELL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le renouvellement du contrat de support pour licences « Novell » (SA13-8001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 avril 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mai 2013 à 11 h 02, à savoir :

Les Solutions Victrix inc.	53 308,60\$ t.t.c.
Micro-Infoma inc.	54 344,81\$ t.t.c.
Adaris Technologies	60 889,15\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Solutions Victrix inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 27 mai 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **LES SOLUTIONS VICTRIX INC.**, datée du 7 mai 2013, pour le renouvellement du contrat de support pour licences « Novell », le tout pour un montant de 46 365,38\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0183 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-690-DEC      OFFRE DE SERVICES / CONTRAT DE SOUTIEN  
TECHNIQUE / LOGICIELS DE GESTION DE LA PAIE  
ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Cobra, logiciels de gestion inc., datée du 1<sup>er</sup> mai 2013, pour le soutien technique des logiciels de gestion de la paie et des ressources humaines, le tout pour un montant n'excédant pas 37 900\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0214 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. *(Ce contrat est exempté du processus d'appel d'offres en vertu de l'article 573.3 6) b) de la Loi sur les cités et villes).*

---

**CE-2013-691-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---

Président

---

Secrétaire